DLF 19-11-84454458

Avertissements agricoles

PUBLICATION PERIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de Recettes de la DDA
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 19 12 NOVEMBRE 1984

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Dans les vergers attaqués en cours de saison, les conditions climatiques de la fin de l'été et de l'automne ont été favorables à un développement tardif des tavelures : sur les extrémités des pousses, présence de petites taches légèrement grisâtres à la face inférieure des feuilles, parfois très nombreuses et confluentes.

Sur de telles parcelles où la tavelure parait particulièrement active, il est possible de réduire le nombre des périthèces qui vont se former (organes de conservation du champignon durant la période hivernale) en appliquant un traitement juste après la récolte, avant la chute des feuilles.

Cette intervention peut être réalisée avec l'un des produits suivants en mouillant bien l'ensemble de la végétation :

- urée (46% d'azote) à raison de 120 kg/ha
- bitertanol à 25 g m.a./hl (Baycor 25 à 0,1 kg/hl) - Dose supérieure à celle homologuée pour les traitements en cours de saison.
- fénarimol à 4 g m.a./hl (Rubigan 4 à 0,1 l/hl).

Les essais réalisés depuis plusieurs campagnes par l'I.N.R.A. d'ANGERS avec la collaboration du Service de la Protection des Végétaux et de divers autres organismes, ont montré la bonne efficacité du bitertanol et du fénarimol. Ils se sont révélés en général supérieurs à l'urée et surtout d'une efficacité plus régulière.

Afin de limiter d'éventuels risques d'apparition de phénomènes de résistances à ces deux produits, encore jamais constatés, nous recommandons dans les vergers où ils auront été utilisés pour ce traitement d'automne de limiter en 1985 leur utilisation pendant la période des projections d'ascospores.

Leur emploi sera réservé à des applications curatives dans le cadre d'un programme où l'alternance avec des matières actives classiques à action préventive est respectée.

Le traitement d'automne apporte une plus grande sécurité pour la campagne prochaine mais il ne doit pas impliquer un allègement dans la lutte contre les tavelures.

Note nationale.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
EDITION DE LA STATION LANGUEDOC - ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, Place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. (67) 92.41.42



Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD

P 447